

Comité directeur de la FFE
20 juin 2020 – Par Visioconférence
Relevé de conclusions

Présents

Bachar KOUATLY
 Stéphane ESCAFRE
 Pascal LAZARRE
 Jean-Paul GRIGGIO
 Cyrille DIMEY
 Johanna BASTI
 Olivier DELABARRE
 Nathalie FRANC
 Laurent FREYD
 Anémone KULCZAK
 Eric LE ROL
 Sophie MILLIET
 Véronique REVOY
 David ROS
 Réza SALAMI
 Yves MAREK
 Eric PRIÉ
 Jean STAUNE
 André RASNEUR

Absents excusés représentés

Gilles BETTHAEUSER (par David ROS)
 Rudolphe HIDALGO (par Bachar KOUATLY)
 Bruno DELPORT (par Bachar KOUATLY)
 Hélène ROSSINOT (par Laurent FREYD)

Absents non excusés non représentés

Amélie LCHAT

Présents à titre consultatif

Christophe PHILIPPE, Directeur Technique National
 Mathilde CHOISY, Directrice Technique Nationale Adjointe
 Luc FANCELLI, Président de la Commission Technique
 Jocelyne WOLFANGEL, Directrice Nationale des Échecs au féminin
 Eric DELMOTTE, Directeur National du Numérique
 Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Le Président accueille les membres du Comité Directeur organisé à titre exceptionnel en visioconférence en raison de la situation sanitaire.

1. Ordre du jour et approbation du précédent relevé de décision

- Ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour

Bachar KOUATLY, Président, propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour.

Vote : Unanimité

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 2 mai 2020

Vote : Pour 21, Contre 1

2. Courrier anonyme

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur qu'une ou plusieurs personnes ont adressé de manière massive des courriers anonymes à des présidents de clubs ou d'organes déconcentrés.

Ces courriers à caractère raciste relèvent d'un comportement mafieux.

Une procédure pénale a été engagée pour identifier ces auteurs et les voire condamnés.

3. Démission du Directeur Général

Bachar KOUATLY revient sur la démission de Jérôme VALENTI de son poste de Directeur Général.

Il renouvelle ses remerciements à ce dernier pour le travail important réalisé au bénéfice de la FFE.

Jérôme VALENTI souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement au profit de la FFE en continuant de mener le partenariat de cette dernière avec la plate-forme MatPat, développée par l'association Ecoles en ligne.

L'objectif est de permettre à la FFE de se doter de son propre outil d'échecs en ligne, indépendant, pour servir aux compétitions en ligne de la FFE et de ses clubs.

Bachar KOUATLY exprime son soutien personnel à ce projet.

Il propose de nommer Jérôme VALENTI en tant que membre de la Direction Nationale du Numérique pour qu'il puisse y poursuivre ce projet.

Vote : Pour 21, Abstention 1

Bachar KOUATLY informe avoir nommé Mathilde CHOISY au poste de Directrice Générale de la FFE.

André RASNEUR demande qui va reprendre le secteur jeunes.

Mathilde CHOISY répond qu'elle va effectivement démissionner de son poste de Directrice Nationale des Jeunes et de Directrice Technique Nationale adjointe et qu'un appel à candidature sera ouvert.

4. Candidature de David LÉVY pour intégrer la Commission d'appel

Bachar KOUATLY met au vote la candidature de David LÉVY pour compléter la Commission d'appel.

Vote : Pour 22

Eric LE ROL demande si la présence en Commission d'appel d'un membre de l'Association des joueurs d'échecs du Barreau de Paris ne pose pas de problème de conflits d'intérêts au regard de l'appartenance de l'un des instructeurs fédéraux et de deux membres de la Commission Fédérale de Discipline.

Laurent RABBÉ, avocat de la Fédération Française des Echecs, répond que la question peut se poser en fonction du licencié mis en cause et de l'objet de l'affaire, la plupart des dossiers ne présentant pas de risque à cet égard. Il appartient aux présidents de ces organes de veiller le cas échéant à neutraliser ce risque.

5. Recomposition du Bureau Fédéral

Bachar KOUATLY propose de nommer David ROS à la fonction de Secrétaire Général et de Porte-Parole de la FFE.

Vote : Pour 20, Abstention 2

Bachar KOUATLY propose de nommer Stéphane ESCAFRE Président de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion, Eric LE ROL et Larbi HOUARI membres de cette commission. Il rappelle que Bruno DELPORT est membre de droit de cette commission en tant que Trésorier.

Vote : Pour 20, Abstention 2

Stéphane ESCAFRE remercie le Président et les membres du Comité Directeur de leur confiance. Il signale qu'en tant que membre de la CCEG, il ne pourra plus être membre du Comité Directeur et présentera prochainement sa démission.

Bachar KOUATLY sollicite de la CCEG qu'en plus de ses missions habituelles elle puisse réfléchir sur la prévention des conflits d'intérêts à tous les niveaux de la Fédération comme l'avait

suggéré la CCEG dans son rapport de juin 2019.

6. Avis du CNOSF sur la suspension provisoire d'André RASNEUR

Bachar KOUATLY demande à Laurent RABBÉ de rendre compte de l'état du dossier disciplinaire visant notamment André RASNEUR suite au récent avis du CNOSF rendu au sujet de la suspension temporaire de ce dernier.

Laurent RABBE rappelle que le Bureau Fédéral a ouvert une procédure disciplinaire et retiré sa licence à M. RASNEUR a titre conservatoire, en raison de faits déjà évoqués devant le Comité Directeur relatif à son déplacement en RUSSIE au mois de mars 2020 avec une délégation de la Ligue IDF.

M. RASNEUR ayant saisi le CNOSF d'une demande de conciliation, le CNOSF a rendu un avis dans lequel il considère qu'il y a effectivement des faits suffisamment graves et vraisemblables pour justifier une procédure disciplinaire. En revanche, ces faits n'établissent pas un danger de réitération suffisamment imminent pour justifier une mesure conservatoire de retrait de licence. Le CNOSF préconise ainsi un retrait de cette décision provisoire dans l'attente d'une décision sur le fond par les instances disciplinaires. L'avis du CNOSF se substitue à la décision du Bureau Fédéral.

André RASNEUR considère que le nombre de représentants de l'association des joueurs d'échecs du Barreau de Paris dans le secteur disciplinaire pose problème dans ce dossier. Il affirme que le rapport de l'instructeur fédéral est rédigé depuis plusieurs semaines, de sorte que le délai pris pour traiter le dossier n'est pas justifié.

Laurent RABBÉ rappelle qu'il n'y a que deux instructeurs disciplinaires titulaires, dont l'un a indiqué il y a près d'un an qu'il ne souhaitait plus assurer cette fonction, sans pour autant formellement démissionner. Un instructeur provisoire a été nommé par le Bureau Fédéral pour aider au traitement des dossiers, qui ne cesse d'augmenter depuis un an et demi. Il indique que les plaintes concernent le plus souvent des insultes ou de la triche. Au cas particulier, lorsque le Bureau Fédéral a ouvert l'instruction disciplinaire, les instructeurs étaient déjà saisis d'autres dossiers. Il est indispensable de laisser un délai raisonnable à l'instructeur et aux mis en cause pour pouvoir échanger sur le dossier et pour que ce dernier remette son rapport. Il relève à ce titre que l'instruction disciplinaire du dossier visant notamment M. RASNEUR est toujours en cours et qu'à sa connaissance l'Instructeur n'a pas remis son rapport. Ensuite, il y a des délais également incompressibles liés à la convocation des instances disciplinaires qui doivent tenir compte de la disponibilité de la salle, des disponibilités des membres qui composent les instances, des délais postaux et surtout des délais raisonnables qui doivent être laissés aux mis en cause pour se préparer. Dans ces conditions, et sans même tenir compte de la situation sanitaire qui a évidemment encore compliqué les choses, il ne lui paraît pas excessif qu'un délai de 3 mois soit observé entre l'ouverture de la procédure disciplinaire et la tenue de la commission de discipline. Il relève que le règlement disciplinaire laisse d'ailleurs un délai de 4 mois pour ce faire.

S'agissant de la surreprésentation des avocats dans le secteur disciplinaire, Laurent RABBÉ

souligne que cela résulte de la nature des missions incombant à ce secteur et de la disposition des intéressés à se rendre disponible pour effectuer un travail ingrat, peu intéressant et néanmoins indispensable. Il confirme que ce sujet avait été évoqué avant le confinement lors d'une réunion de travail à l'initiative du Président de la Commission Fédération de Discipline, Joël GAUTIER, et pilotée par Jérôme VALENTI. Outre diverses mesures permettant de fluidifier le travail du secteur disciplinaire, il avait été conclu à la nécessité de lancer un appel à candidature pour compléter le nombre d'instructeurs et les membres des commissions disciplinaires. La difficulté est ici de trouver des personnes ayant une formation juridique ou arbitrale désireuses de se rendre disponibles, étant rappelé qu'il s'agit évidemment de bénévoles dont les frais ne sont d'ailleurs pas pris en charge. Ce sujet reste plus que jamais d'actualité.

Anémone KULCZAK propose d'ouvrir une page « *nous rejoindre* » sur le site internet FFE pour accueillir les appels à candidatures évoqués notamment lors de ce Comité Directeur.

7. Proposition d'organiser un championnat de France des jeunes en ligne

Christophe PHILIPPE propose d'organiser un championnat de France jeunes en ligne au mois de juillet et en expose les principales modalités.

Bachar KOUATLY propose d'organiser un championnat de France en ligne en cadence « *bullet* » au mois d'août, mais uniquement à la condition de trouver un partenaire financier.

Bachar KOUATLY précise qu'il est encore possible d'organiser le championnat de France des jeunes 2020 en présentiel si les autorités sanitaires le permettent d'ici là puisque la Ville d'AGEN s'est déclarée disponible pour l'accueillir sur les vacances scolaires de la Toussaint.

8. Point interclubs 2020-2021 et 2021-2022

Christophe PHILIPPE fait état des conclusions et propositions de la DTN, de la Direction des Interclubs et de la Commission Technique sur la formule, les divisions et les groupes de la N3 au Top12 suite aux inscriptions des clubs jusqu'au 15 juin.

Concernant le TOP, la proposition est de repêcher le club Paris 608 afin d'aboutir à un TOP16 (qui se jouera toujours en 11 rondes sur 11 jours, avec le système des 2 poules puis haute/basse que les clubs connaissent) et ainsi éviter un TOP15 compliqué à organiser.

Bachar KOUATLY annonce que la Ville de CHARTRES accueillera ce TOP16 en 2021.

Vote : Pour 21, Abstention 1

Christophe PHILIPPE expose ensuite les 2 options possibles – comportant chacune des avantages et des inconvénients – de TOP pour la saison 2021-2022, choix qui doit être fait avant le début de cette saison 2020-2021 :

Repasser en TOP12 comme il avait été prévu initialement (avec 2 montées de N1 donc 6

descentes du TOP16-2021), ou bien rester finalement en formule TOP16 (les 4 vainqueurs des 4 groupes de N1 remplaçant tout simplement les 4 descentes du TOP16).

La proposition est de rester en Top16 pour 2021-2022.

Vote : Pour 21, Abstention 1, Contre 1

Luc FANCELLI fait un point sur les inscriptions en NIII. Seules deux équipes n'ont pas répondu, malgré plusieurs relances. Elles ne seront pas intégrées dans la NIII

Le nombre d'équipe de NIII passera par un maximum de 180 équipes à la fin de la saison 2020-2021 puis passera la saison suivante à 160 équipes. Tant qu'il n'y aura pas 160 équipes, le premier de NIV, et seulement lui, pourra prétendre à monter en NIII.

Il présente les propositions de la Commission Technique tenant à la modification des règlements fédéraux :

- Abrogation de la décision votée au point n°11 du Comité Directeur du 30 juin 2008 (interdiction d'organiser certaines compétitions lors des vacances scolaires).
- Modification des dates du TOP Jeunes des 1-2-3 janvier 2021 au 19-20-21 décembre 2020.
- Modifications des règlements fédéraux (A02, F02 et J03).

Vote : Pour 21, Contre 1

9. Fin de la saison interclubs jeunes

Christophe PHILIPPE fait état des retours très majoritairement positifs des clubs consultés par le directeur des interclubs-jeunes Erick Mouret pour essayer de terminer la saison en août ou septembre.

Il fait état de la proposition d'Erick Mouret d'organiser le Top-jeunes les 28, 29 et 30 août 2020 à CORBAS (69), sous réserve de possibilité au regard des conditions sanitaires.

Vote : Pour 23

En réponse à Eric PRIÉ, Christophe PHILIPPE rappelle que pour les divisions inférieures au Top jeunes, les clubs joueront leurs derniers matchs en septembre. Les clubs qui ne souhaiteraient pas jouer ne se verront pas infliger d'amendes.

Bachar KOUATLY ajoute que pour l'ensemble des interclubs, les clubs qui ne pourraient pas ou ne voudraient pas jouer en raison de la situation sanitaire ne seront pas sanctionnés financièrement.

10. Fusion des clubs de l'Echiquier Toulousain et de Plaisance du Touch

Stéphane ESCAFRE expose la demande de fusion-absorption du club de Plaisance du Touch par

le club de l'Echiquier Toulousain et de Plaisance du Touch.

Il précise que ce projet a reçu l'avis défavorable des présidents de la Ligue Occitanie, Pierre LEBLIC, et du Comité départemental de Haute-Garonne, Jacques BOUTHIER, aux motifs que la demande a été faite après la date limite du 15 mai fixée par les textes fédéraux et qu'elle concerne deux clubs proches géographiquement mais dont l'un fait partie de la Métropole toulousaine et pas l'autre.

Eric LE ROL confirme que le Président de la Ligue Occitanie lui fait part de son avis défavorable à cette fusion.

Stéphane ESCAFRE explique que le projet de fusion a été perturbé par le contexte sanitaire et que le Comité Directeur peut valider ce projet.

Bachar KOUATLY exprime une incompréhension face à la position des organes déconcentrés et souhaite que les clubs qui ont des projets de développement soient au contraire accompagnés et soutenus.

Vote : Pour 22, Abstention 1

11. Protocole de reprise de l'activité

Bachar KOUATLY rappelle que la reprise de l'activité dans les clubs à l'issue de l'état d'urgence sanitaire est suspendue aux décisions des autorités sanitaires.

Il propose d'instituer un comité de réflexion chargé de faire des propositions aux clubs dans le cas où leur reprise ne pourrait pas se faire dans des conditions normales.

Il sollicite la participation de Christophe PHILIPPE, Mathilde CHOISY et de David ROS à ce comité de réflexion.

Véronique REVOY, Jocelyne WOLFANGEL, Johanna BASTI, Anémone KULCZAK et Éric DELMOTTE se portent volontaires pour participer à ce comité.

12. Championnat scolaire en ligne

David ROS rappelle son projet d'organiser un championnat scolaire en ligne. Ce championnat opposerait des équipes de 8 joueurs (sans remplaçant) en école primaire qui joueraient 7 rondes de 10 min + 3 sec un mercredi du mois de septembre (après le 15 septembre).

André RASNEUR considère qu'il est impossible d'organiser ce championnat en septembre, compte-tenu des contraintes des enseignants à cette période. Il faudrait organiser le championnat le 30 septembre voire début octobre. Il considère par ailleurs qu'il sera difficile pour les équipes de réunir 8 ordinateurs au même endroit pour jouer ensemble.

David ROS tiendra le Comité Directeur informé de l'avancée de son projet.

13. Assemblée Générale Ordinaire

Bachar KOUATLY propose de fixer l'Assemblée Générale Ordinaire à la date du 26 septembre 2020.

Vote : Pour 23

14. Point financier et budgétaire suite à la crise sanitaire

Mathilde CHOISY présente un point d'information sur la situation financière et budgétaire de la FFE.

Les perspectives, fondées sur une baisse du nombre de licenciés de 40%, sont très préoccupantes.

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur d'un courrier adressé à la FFE par Variantes et qui fait état d'une perte de 10.000 €.

Bachar KOUATLY informe également que la FFE bénéficie d'un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur d'environ 340.000 €. S'agissant d'un prêt, il insiste sur le fait qu'il devra bien sûr être remboursé. Pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'utiliser cette somme. L'idée est de la conserver en cas de besoin au regard de l'évolution de la situation sanitaire sur la saison prochaine et de ses conséquences sur les finances de la FFE.

15. Calendrier des comités directeurs

Bachar KOUATLY soumet le calendrier prévisionnel pour la réunion du Comité Directeur sur la saison 2020-2021.

Vote : Pour 23

16. Elections

Bachar KOUATLY indique au Comité Directeur que Laurent RABBÉ a demandé à prendre la parole au sujet des élections fédérales.

Laurent RABBE a jugé nécessaire en tant qu'avocat de la Fédération d'alerter le Comité Directeur sur les raisons qui le conduisent à considérer que le maintien des élections en décembre 2020 place la FFE en situation de risque juridique et institutionnel.

Les statuts fédéraux imposent en effet d'organiser des élections l'année où se tiennent les Jeux Olympiques d'été. Or, les Jeux Olympiques de 2020 ont été repoussés à 2021. Il faudra donc quoiqu'il arrive organiser de nouvelles élections en 2021.

La tenue de deux élections à la suite en quelques semaines ou quelques mois va créer une instabilité institutionnelle alors que la FFE sera en plein milieu d'une crise financière et

économique sans précédent.

Compte-tenu de la situation sanitaire, les candidats ne pourront vraisemblablement pas faire campagne sur le terrain d'ici décembre, pas plus qu'ils n'ont pu le faire depuis mars. C'était l'un des motifs retenus par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales pour demander l'annulation des élections de juin.

Il n'est même pas sûr en l'état de la situation sanitaire que l'Assemblée Générale puisse effectivement se réunir le 5 décembre.

De plus, suite à l'avis du CNOSF, la Ministre des Sports a annoncé qu'elle prendrait prochainement des dispositions pour rendre obligatoire le report des élections fédérales de 2020 à 2021.

Ce sont les raisons pour lesquelles il considère qu'il serait plus raisonnable de repousser les élections au début de l'année 2021, dans la limite du 30 avril, conformément à l'avis du CNOSF.

Eric LE ROL relève que ceci conduirait les membres du Comité Directeur à se maintenir au-delà de la durée de leur mandat de 4 ans.

Laurent RABBÉ répond qu'il s'agit là d'un problème politique et non juridique puisque cela n'aurait concrètement aucune conséquence dès lors que des élections seraient prévues à bref délai. Une autre possibilité serait de demander à l'Assemblée Générale de désigner un administrateur pour la période de transition, comme cela avait été le cas en 2016.

Yves MAREK considère qu'il faudrait le cas échéant prendre une décision rapide sur ce sujet.

17. Prise de licences directe à l'instar d'autres fédérations sportives

Bachar KOUATLY initie à nouveau la réflexion sur la possibilité de permettre aux licenciés de prendre leurs licences directement. L'idée n'est pas de s'affranchir des clubs mais au contraire de leur permettre de les mettre en relation avec de nouveaux adhérents. Il ne s'agit ni de donner des licences à des adhérents qui ne seraient pas rattachés à un club, ni d'imposer de nouveaux adhérents aux clubs.

Yves MAREK se dit favorable à cette idée qui permettrait aux clubs volontaires de se faire connaître de nouveaux adhérents et de se développer. Il propose de permettre aux clubs volontaires de recevoir les licenciés qui s'affilieraient directement par le site internet de la FFE.

Le 20/06/2020,

Le Président
Bachar KOUATLY

Le Secrétaire Général
David ROS

ANNEXES

Un problème technique n'ayant pas permis à Mme WOLFANGEL d'intervenir, elle a adressé aux membres du Comité Directeur la communication suivante :

Réunion du CDFFE-20 juin 2020- Secteur féminin FFE : Quelques points pour information. Les actions et projets sont bien sûr liés au plan de féminisation de la FFE.

1. TOURNOIS

- Depuis le confinement, la Direction nationale des échecs au féminin a gardé le contact avec les clubs et les joueuses en organisant des tournois féminins rapides et blitz en ligne tous les mercredis et dimanches ainsi qu'occasionnellement des tournois 960. Déjà 29 tournois nationaux organisés ! Des joueuses étrangères se sont jointes aux Françaises et félicitent la France pour ses initiatives en faveur des femmes !
- Participation à un tournoi des 10 nations en ligne à l'initiative de l'Allemagne. Participation de 654 joueuses dont 68 françaises et plusieurs titrées et jeunes championnes de France ! Une deuxième place obtenue très près de la 1^{ère} ! Une grande satisfaction avec le meilleur résultat individuel obtenu par notre nouvelle championne de France de blitz, Sophie Milliet !

Beaucoup de contacts avec les joueuses ravies et avec les autres fédérations via leurs responsables des échecs féminins ! Une bonne communication via les réseaux sociaux et autres. Mathilde et moi-même projetons de renouveler l'opération.

2. HAUT-NIVEAU

Pour valoriser les joueuses de Haut niveau et les aider à pratiquer leur sport pendant cette crise, la DNEF a lancé des matchs féminins grâce au soutien du club du Barreau de Paris. Un premier a eu lieu entre Sophie Milliet et Andreea Navrotescu avec l'aide d'EE ; le second aura lieu entre la sextuple championne de France Sophie et la championne d'Angleterre Jovanka Houska, le 8 juillet 2020. D'autres matchs sont en préparation.

3. PROJET DE MATCH ENTRE JEUNES CHAMPIONNES

4. GUIDE D'ACCUEIL

La DNEF travaille sur un guide d'accueil des femmes dans les clubs (plusieurs réunions de la DNEF sur ce sujet et d'autres). Ce guide devrait être mis à disposition des clubs dès la rentrée.

5. COMPETITIONS

- Finale du Trophée Roza Lallemand ; cette finale qui devait se dérouler ce week-end du 20 au 22 juin 2020 à Belfort est reportée au 21 et 22 novembre 2020, si la situation sanitaire le permet ! Au programme, en plus du championnat de France, simultanée, tournoi scolaire, match féminin entre une équipe jeunes FRA et équipe SUI, expos etc.
- Certains championnats qualificatifs n'ayant pu être organisés, la DNEF envisage de permettre aux ZID de les organiser en présentiel si possible, ou par internet, avant le 20 octobre 2020. La DNN sera consultée pour les conseils techniques.
- En ce qui concerne la finale de ce même championnat en 2021, la DNEF a déjà reçu la

candidature d'une ville très intéressée par l'organisation d'un championnat de France féminin. Echanges en cours.

- D'autre part, afin de permettre une participation plus large des jeunes filles au championnat féminin et de donner aux comités un rôle plus important dans la féminisation de notre sport, le nouveau règlement prévoit pour la saison prochaine, une phase départementale qui devra se dérouler avant la fin décembre de l'année en cours. Les contacts ont été pris avec les différentes DDF (directrices départementales des échecs au féminin) et les DRF.
- Interclubs : comme pour les interclubs mixtes, les interclubs féminins se préparent pour 2021 ; groupes, directeurs et lieux de compétitions prêts ! Un repêchage a été nécessaire en N1F.

6. DEVELOPPEMENT ET PROMOTION

- **La Semaine au féminin** s'est déroulée dans 35 villes ; plusieurs villes ayant été confinées très tôt n'ont pu organiser leurs animations. Afin de favoriser l'échange d'idées et de valoriser les clubs engagés dans ce projet, un dossier complet va être mis à la disposition de tous, sur le site fédéral.
- **L'échiquier d'automne donne des « ELLES »** La DNEF envisage de lancer, comme en 2017, une nouvelle campagne promotionnelle sur les échecs au féminin dès septembre, ce qui donnera le coup d'envoi de la saison et devrait permettre aux clubs qui n'ont pu mener leurs actions en mars de le faire dès la rentrée. (Projet dépendant d'abord de l'évolution de la crise sanitaire.) Le lancement officiel se fera en présence de Marie Sebag. Le visuel est prêt, le matériel de com est à fournir aux clubs qui s'inscriront.
- **Smart Girls** les clubs ont été une trentaine à mener des initiations auprès d'un jeune public féminin des QPV et ZRR. Bien sûr la crise sanitaire a eu des effets négatifs mais la plupart des clubs ont réussi à mener une bonne partie de leur projet. Les retours chiffrés sont en cours. Un bilan établi par la DNEF et Mathilde Choisy, sera présenté prochainement. Les clubs vont tous recevoir, dans les prochains jours, un kit de communication. Une journée de rencontres entre jeunes filles néo-licenciées est programmée fin octobre à Asnières et dans d'autres villes.
Des contacts ont été pris avec des responsables des échecs féminins à l'ECU et à la FIDE. La France a été citée pour ses programmes de développement ; des échanges ont eu lieu entre la DNEF et ces personnes avec l'objectif de donner une dimension plus importante encore à ces programmes.
- **Parraine ta copine** Ce projet destiné à encourager joueurs et joueuses à faire découvrir leur club à des amies, se mettra en place dès la saison prochaine.

7. COMMUNICATION

Le 8^{ème} bulletin Caïssa Mag est sorti en mai 2020 et laisse une place importante aux dirigeantes et aux joueuses de haut niveau. Les réseaux sociaux relaient très régulièrement les événements auxquels participent nos joueuses.

La DNEF vous remercie de votre attention.

Amicalement.

Jocelyne Wolfangel

